

MANDAT DE REPRESENTATION DIRECTE EN DOUANE

Nous, soussignés, Société mandante :, « Client » ou « Mandant »
N° SIRET :

N° EORI :

Représentée par :

En qualité de (Titre/Fonction) :(un directeur ou une personne qui peut engager la société)...

Donnons pouvoir à la société (mandataire) : **DSV Road, Opérateur Economique Agréé Simplifications douanières n°FR00000855, Agréée en douane sous le n° 2901, « Mandataire » ou « DSV »**

Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 000 000 €, sis au CE n°116 – Route du Bassin n°1 92230 GENNEVILLIERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 020 919 –

Pour nous représenter auprès de l'administration des douanes dans le cadre de la représentation directe conformément à l'article 18 du code des douanes de l'union (REGULATION (EU) N° 952/2013), en la personne de ses salariés habilités, et notamment :

- Signer en notre nom et pour notre compte toutes les déclarations de douane pertinentes et demandées et fournir tout service douanier nécessaire afin de faciliter notre flux de marchandise et business en France ou par la France
- Faciliter et soutenir toute inspection annoncée ou imprévue, ainsi que la prise des échantillons par les autorités
- Nous représenter pour des sujets douaniers et auprès des autres administrations ou tout organisme impliqué dans la réalisation des opérations confiées (sanitaire, phytosanitaire, vétérinaire, accises);
- D'exécuter les opérations sous le régime économique approprié (admission temporaire, exportation temporaire, perfectionnement actif, perfectionnement passif, procédures simplifiées, etc...);
- A part la situation où un règlement direct ait été négocié ou serait juridiquement obligatoire, de régler en notre nom le montant des droits et taxes afférents aux déclarations de douane et actes visés ci-dessus;
- A part la situation où un règlement direct ait été négocié ou serait juridiquement obligatoire, de recevoir tout remboursement, en donner acquit et retirer tout certificat et en donner reçu.

Le mandant accepte expressément les conditions générales de vente DSV Road jointes au présent mandat et dont il déclare avoir pris connaissance et s'engage à fournir un Kbis de moins de 3 mois.

Tout changement d'adresse, nom et statut fiscal/légal du mandant sera communiqué immédiatement.

Le mandant est l'unique responsable de la dette douanière qui pourrait s'en suivre suite aux services énumérés ci-dessus, DSV pourra néanmoins régler en son nom.

En signant ce mandat, le mandant confirme avoir pris connaissance des documents mentionnés en ANNEXE A et fournir toutes les informations nécessaires telles qu'énumérées dans l'annexe.

Le mandant s'engage à indemniser DSV sur demande de celui-ci pour toute conséquence financière, réclamation ou coût encouru, y compris mais pas limité aux droits de douane et autres taxes indirectes, par exemple TVA ou accises, pénalités, amendes et intérêts (« Pertes ») que DSV pourrait encourir en tant que conséquence de la négligence ou des informations incorrectes fournies par le client ou en tant que conséquence du service des douanes ou activités logistiques exécutées au nom du client sur la base des informations fournies par le client à DSV. En cas de non-conformité ou contradiction avec la réglementation applicable, le mandataire se réserve en tout temps le droit de refuser un ordre d'accomplir des formalités définies par ce mandat.

En cas de négligence de la part de DSV qui aurait comme résultat des dommages pour le client (tout dommage indirect est néanmoins exclu), les mêmes conditions que les conditions générales de vente DSV seront applicables.

Le présent mandat demeure valable jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée ou email avec accusé de réception à effet immédiat.

Fait à le

Signature du représentant+ Cachet du client

Précédée de la Mention manuscrite: "Bon pour mandat"

ANNEX A

CHECKLIST: REPRESENTATION DIRECTE INFORMATION ET DOCUMENTS NECESSAIRES

Le Client fournira au Représentant Direct les documents, informations et données nécessaires dans les meilleurs délais (avant que les déclarations soient soumises)

Si la déclaration a déjà été faite et le Client possède des documents, informations ou données complémentaires à ceux déjà fournis ou listés dans la déclaration, il informera le Mandant dès que possible.

➤ GENERAL

- Un Kbis de moins de trois mois
- Nom, adresse et lieu de résidence de la société/ importateur/ adresse, numéro de TVA et numéro EORI

➤ DOCUMENTS NECESSAIRES

- Facture/ déclaration de valeur
- Copie du document de transport (BL ou CMR)
- Certificats d'Origine/Provenance (en fonction de la législation)
- Autres certificats (en fonction de la législation par ex certificats de santé)
- Copies des licences (en fonction de la législation, ex: licence d'importation, procédures douanières avec un impact économique sur les licences, destinations particulières, exemptions des taxes ou douane pour l'importation ou autres taxes d'importation)
- Packing list(s)
- Spécifications sur les produits
- Une copie du contrat de vente

➤ DONNEES NECESSAIRES DANS LE BUT DE SOUMETTRE UNE DECLARATION

Pour le transport et la classification:

- Les Incoterms applicables
- Numéro conteneur
- Mode de transport à la frontière et mode de transport territorial
- Pays de dispatch/export et Pays d'origine
- Localisation des biens
- Description des biens et/ou HS/code des biens
- Tout renseignement tarifaire contraignant ou toute information contraignante sur l'origine
- Unités emballage
- Etiquettes et numéros
- Masse brute et nette des biens (codes)

Dans le but de déterminer la valeur en douane I (en s'appuyant sur la valeur transactionnelle)

- Coût de livraison au point d'entrée, en prenant en compte le transport, coûts de chargement et manutention en lien avec le transport et l'assurance
- Coût de livraison consécutif à l'arrivée dans l'UE (point d'entrée)
- Charges pour la construction, l'assemblage, la maintenance, l'assistance technique, réglées suite à l'importation
- Autres charges comprises dans le prix (intérêt, charges de copies, commissions d'acheteur, frais de stockage dans l'UE et coûts de garde, coûts de quota et taxes de « vente »)
- Taxes et droits de douanes payables dans la Communauté sur importation/ vente dans l'UE, déjà inclus dans le prix (DDP)

Dans le but de déterminer la valeur en douane II (en s'appuyant sur la valeur transactionnelle)

Les informations suivantes, si applicables, doivent être dévoilées au Représentant Direct, si:

- Il n'y a aucun contrat de vente relatif au "biens vendus pour l'export sur du territoire douanier dans l'UE"
- Plusieurs ventes ont déjà eu lieu indiquant que les biens sont destinés pour l'UE
- Le vendeur reçoit une partie des bénéfices provenant d'une vente ultérieure
- il existe un lien entre le vendeur et l'acheteur (société mère, titres, etc.)

- L'inspection des factures a eu lieu (date et résultat)
- Il y a des rabais de prix, qui sont certains au moment de l'importation
- Les coûts suivants sont à la charge de l'acheteur, mais ne sont pas inclus dans le prix d'achat
 - commissions (à l'exception de la commission de l'acheteur)
 - frais de courtage
 - conteneur et emballage
- les biens et les services fournis par l'acheteur sont gratuits ou à un prix d'utilisation réduit en lien avec la production et l'achat des biens d'importation
- l'acheteur doit payer des redevances et des droits de licence, soit directement ou indirectement, comme condition de la vente
- la vente est sujette à un arrangement par lequel une partie des recettes de la revente ultérieure, destruction ou usage des biens d'importation directement ou indirectement, sera au bénéfice du vendeur

➤ **AUTRE INFORMATION**

Si le client possède déjà des informations pertinentes aux déclarations, le mandant doit en être informé. Exemple:

- Des informations qui pourraient affecter les réglementations d'importation et d'exportation, des règles spécifiques à l'importation ou des réglementations locales

Malgré le fait que cette liste a été attentivement rédigée, la description ci-dessus ne sera pas considérée comme une liste exhaustive.

Merci de nous renvoyer votre mandat douane à l'adresse : fr.douane@fr.dsv.com